



EPTB
Vilaine

UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA



Avec le Fonds européen agricole pour le développement rural :
l'Europe investit dans les zones rurales



Opération « Vivre les marais - Natura 2000 »

◊ ◊ ◊

Comité de Pilotage du site des marais de Redon et de Vilaine

**Séance du 3 décembre 2019
à Avessac (44)**

2019-3-2 : Intérêt des marais de Vilaine pour l'avifaune et évolution générale de la démarche Natura 2000 Marais de Vilaine

Délibération

Étaient présents :

Élus :

Joachim DA SYLVA JESUS, Adjoint au Maire de la Gacilly

Marc DERVAL, Maire de Bains-sur-Oust

Jean-Luc GUILLAUME, Adjoint au Maire de Redon

Yves HEDAN, Adjoint au Maire de Sainte-Marie

Gérard MACÉ, Adjoint au Maire de Théhillac

Pascal MAHÉ, Adjoint au Maire de La Chapelle de Brain

Yvon MAHÉ, Maire de Fégréac, 2^{ème} Vice-Président de Redon Agglomération

Didier PÉCOT, Maire de Sévrac

État :

Dominique BOUSSION, Agence Française pour la Biodiversité (AFB)

Sébastien GAUTIER, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS)

Sébastien JIGOREL, Directeur de la DDTM d'Ille et Vilaine

Marien LOPEZ-MARTINEZ, Sous-Préfecture de Redon

Usagers :

Pierrick GOUIN, Président du Conseil de Développement - Redon Agglomération

Caroline CORNET, Chambre d'Agriculture de Bretagne

Jean CUDENNEC, Eau et rivières de Bretagne

Guy-Luc CHOCQUENE, Bretagne Vivante

Jean DAVID, Bretagne Vivante

Barbara GÉRARD, Fédération de Pêche de Loire-Atlantique

Anne GUÉRIN, Association Les Hydrophiles

Sébastien LEHAGRE, Fédération de Chasse du Morbihan
Thomas LE CAMPION, Groupe Mammalogique Breton (GMB)
Maryvonne RENAUD, Syndicat de la propriété rurale de Loire-Atlantique
David TANNOUX, Fédération des Chasseurs d'Ille et Vilaine

Assistaient également :

Samuel FAUCHON, Service Voies Navigables - Région Bretagne

Services EPTB Vilaine :

Jean-Luc JÉGOU, Directeur de l'EPTB Vilaine

Stéphanie WOIMANT, Responsable du Pôle Milieux Aquatiques et Biodiversité

Anne LE NORMAND, Coordinatrice Natura 2000 Vilaine Aval- Chargée de Mission Zones Humides

Benjamin BOTTNER, Chargé de Mission Milieux Naturels et Biodiversité – Référent Espèces Invasives et Bocage

Myriam MARTINS, Assistante du Pôle Milieux Aquatiques et Biodiversité – Chargée de Communication

*

* * *

Intérêt des Marais de Vilaine pour l'avifaune : vers un classement au titre de la Directive Oiseaux

Le réseau de sites européens « Natura 2000 » comprend deux types de territoires : ceux classés au titre de la Directive Habitats-Faune-Flore (cas des Marais de Vilaine) et ceux classés au titre de la Directive Oiseaux.

Jean DAVID, représentant de l'Association Bretagne Vivante et de l'Observatoire Régional de l'Avifaune de Bretagne expose l'intérêt des Marais de Vilaine pour l'accueil de l'avifaune.

Deux types de critères sont utilisés pour désigner un site en Zone de Protection Spéciale (au titre de la Directive Oiseaux) :

- Les critères d'importance internationale pour les oiseaux d'eau
 - + de 20 000 oiseaux d'eau
 - + de 1% de la population de la zone biogéographique

- La présence d'espèces de l'annexe I de la Directive Oiseaux

Dans les conditions actuelles du fonctionnement hydraulique des Marais de Vilaine, les critères d'importance internationale pour les oiseaux d'eau ne sont pas réunis et varient beaucoup d'une année à l'autre :

- 10 400 limicoles comptés en janvier 2012 et 9 460 limicoles en janvier 2014
- 2 380 foulques et anatidés comptés en janvier 2019
- 540 canards souchets en mars 2014, 423 en mars 2017 et 719 en mars 2018
- 840 canards pilets en février 2015, 815 en mars 2015, 607 en mars 2016 et 515 en mars 2018

Toutefois, l'amélioration de la connaissance depuis plusieurs années permet d'affirmer que plusieurs espèces d'oiseaux de l'annexe I de la directive européenne oiseaux, fréquentent les marais :

espèces	Reproduction	hivernage	passage
Hibou des marais			
Marouette ponctuée	?		
Echasse blanche	?		
Martin-pêcheur			
Gorgebleue à miroir			
Phragmite aquatique			
Pie-grièche écorcheur			
espèces	Reproduction	hivernage	passage
Aigrette garzette			
Grande aigrette			
Cigogne blanche			
Spatule blanche			
Milan noir			
Busard des roseaux			
Busard saint Martin			
Bondrée apivore			
Faucon émerillon			

Jean DAVID souligne par ailleurs l'intérêt des marais de Vilaine pour l'accueil d'oiseaux identifiés notamment dans les listes rouges régionales (espèces nicheuses et migratrices) et nationales. Il relève également l'importance du rôle d'étangs en périphérie des marais qui ne sont pas chassés, pour l'accueil des oiseaux d'eau de passage en hiver. Les espaces de quiétude sont en effet, essentiels pour maintenir des oiseaux d'eau sur le territoire. Ils se rendent plutôt dans les marais pour se nourrir puis trouvent le repos sur les étangs. La diversité des milieux aux abords des marais (boisements, affleurements rocheux, landes sèches...) est également très favorable pour l'accueil d'une grande diversité d'espèces d'oiseaux.

Les Marais de Vilaine semblent réunir les conditions nécessaires pour un classement en Zone de Protection Spéciale. Ce classement permettrait :

- De mobiliser des leviers financiers spécifiques à la protection des milieux nécessaires aux oiseaux (roselières, prairies, bords de fossés et cours d'eau...) ;
- De faire potentiellement évoluer, par des mesures contractuelles ou volontaires, des pratiques agricoles, de loisirs, de gestion des espaces en général, pour mieux protéger les oiseaux et favoriser leur présence.

Le classement de sites en ZPS (Oiseaux) en France, concernent 399 sites (sur les 5 572 sites des 28 pays). A titre d'exemples, sont classés ZPS : Baie de Saint-Brieuc, Baie du Mont Saint-Michel, Basse vallée du Cotentin, Estuaire et marais de la Basse Seine, Grand-Lieu, Estuaire de la Loire, Basses vallées angevines, Marais de Goulaine, Marais de l'Erdre, Grande Brière-marais de Donges et du Brivet et marais Breton-baie de Bourgneuf.

Un projet de Document de Gestion intégrant de nouvelles espèces et milieux d'intérêts patrimoniaux

Le document de gestion de référence des Marais de Vilaine a été validé en 2008 par Arrêté Préfectoral (Document d'Objectifs). Une évaluation qualitative de ce plan de gestion est en cours depuis janvier 2017, en suivant une méthode expérimentale proposée par l'Etat. Elle est animée et gérée par l'EPTB Vilaine, dans les limites des moyens qui peuvent être déployés.

L'EPTB Vilaine, propose de poursuivre en 2020 l'évaluation afin de terminer les engagements annoncés en 2017 (3 questions évaluatives ont été traitées sur 5). Afin de prendre en considération les enjeux de protection des oiseaux (anticipation du classement ZPS) et d'autres espèces et milieux pour lesquels, le territoire des Marais de Vilaine a un niveau de responsabilité important pour leur préservation (espèces et milieux des Directives européennes et espèces des listes rouges nationales et régionales), l'EPTB Vilaine propose d'initier en 2021 l'écriture d'un nouveau Document d'Objectifs intégrant de nouveaux enjeux. Cette initiative sera conditionnée par les moyens mobilisables, l'accord des services de l'Etat et avant toute chose, l'acceptation locale (élus du territoire et tous les autres membres du Comité de pilotage).

Une évolution des démarches Natura 2000 locales vers une approche globale intégrée de la biodiversité et de la protection des milieux humides

La démarche Natura 2000 pour la partie Estuaire et Baie de Vilaine est animée par l'EPTB Vilaine depuis juin 2019 et la finalisation du Document d'Objectifs est envisagée fin 2021.

Afin d'optimiser l'action publique en faveur de la protection des milieux humides et de leurs espèces animales et végétales associées, il semble judicieux que l'entité territoriale de l'ancienne Vilaine fluvio-maritime, reliant le milieu marin, les marais littoraux, les marais intérieurs et les cours d'eau, soit prise en considération dans les orientations de développement futur.

La protection de ces milieux relève en effet, d'enjeux cruciaux d'intérêt commun, dans le contexte de réchauffement climatique et d'érosion alarmante de la biodiversité.

L'obtention du label « site Ramsar » pourrait être un objectif pertinent pour ce territoire de la Vilaine Aval. Au-delà de permettre de mobiliser potentiellement de nouveaux moyens techniques et financiers, cette reconnaissance offrirait la possibilité de partager des ambitions communes pour les communes et EPCI concernés ce qui offrirait une image valorisante pour le territoire.

Exemples de sites labelisés « Ramsar » en France (48 sites au total sur 2 300 dans 171 pays) : Baie de Somme, Baie du Mont Saint-Michel, Basses vallées angevines, Golfe du Morbihan, Grande Brière, Lac de Grand-Lieu, Marais Breton-Baie de Bourgneuf...

*

* * *

Les interventions ont suscité beaucoup d'intérêts de la part des participants. Les principales remarques et observations sont les suivantes :

- Le représentant de la DDTM d'Ille et Vilaine précise que le classement en ZPS est le résultat d'une procédure administrative longue (analyse par les services déconcentrés de l'Etat puis par le MNHN-

Muséum National d'Histoire Naturelle puis par le Ministère en charge de l'environnement puis par la Commission Européenne).

- Le classement en ZPS est soutenu par la Fédération des Chasseurs d'Ille et Vilaine et permettrait de mieux servir les besoins des gestionnaires des ENS concernés par les Marais de Vilaine (Gannedel en Ille et Vilaine, marais de la Digue au Bellion et le long du Canal de Nantes à Brest en Loire-Atlantique). Le classement offre l'opportunité de mobiliser des moyens financiers spécifiques pour mettre en œuvre des actions en faveur de la protection des oiseaux.

- La gestion des niveaux d'eau dans les marais est un des paramètres déterminant pour l'accueil des oiseaux d'eau migrants. Le maintien de l'ennulement des marais doit être favorisé pour se rapprocher, autant que possible, des rythmes naturels des crues.

- Le représentant de la Région Bretagne fait savoir que l'évolution des démarches Natura 2000 Vilaine aval, répond totalement aux orientations du SRADDET, Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Egalité des Territoires, qui vient d'être validé. Par sa situation géographique, le site des Marais de Vilaine a une position stratégique importante pour assurer une continuité écologique avec la Région Pays de Loire et le lien jusqu'à la mer, et de réservoir de biodiversité essentiel à préserver.

Réaction des élus :

- Le représentant du Syndicat Mixte du Bassin versant de l'Isac, Didier PÉCOT souligne qu'il est essentiel de mesurer les conséquences du classement et de la labellisation et d'évaluer les opportunités qu'ils offrent pour le territoire. Les éléments présentés en séance sont rassurants et répondent à ses interrogations.
- Le représentant de Redon Agglomération, Yvon MAHÉ, fait savoir que cette évolution de la dynamique Natura 2000 va « dans la bonne direction ». Elle doit donc être encouragée en tenant toujours compte des usages.
- Le représentant de la ville de Redon, Jean-Luc GUILLAUME, souscrit d'autant plus à cette évolution qu'elle apporte selon lui, de la cohérence à la démarche actuelle et qu'elle répond au besoin d'être ambitieux au regard de la diminution alarmante de la diversité des espèces. Il souligne l'urgence d'agir et l'importance de mesurer les responsabilités de chacun.
- Le Président du Comité de Pilotage, après concertation des élus présents, affirme que les élus saisissent bien tout l'intérêt de poursuivre la démarche telle qu'elle a été présentée mais demande que cette orientation soit soumise, à nouveau pour avis, auprès des futurs élus du Comité de Pilotage en 2020.

La demande de reconnaissance des marais pour l'accueil des oiseaux (classement ZPS) et l'évolution de la démarche Natura 2000 vers une approche globale intégrée des zones humides et de la biodiversité sur le territoire de la Vilaine Aval (ancienne Vilaine fluvio-maritime), sont approuvées à l'unanimité. A noter toutefois que ces orientations devront être représentées aux élus issus des élections de 2020 et discutées, pour s'assurer qu'ils les partagent et émettent à nouveau un avis confirmant cette voie.

Président du Comité de Pilotage Natura 2000



Jean-Marc CARREAU